



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et  
des transports d'Île-de-France**

Service prévention des risques  
Service politiques et police de l'eau

Paris, le 27/02/2023

**Affaire suivie par :**

Mathieu MAQUAIRE (rivières) Tél : +33 1 71 28 46 36

Romarc MACAIRE (nappes) Tél. : + 33 1 71 28 47 23

**Courriel :** [drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)

**Objet :** Suivi de l'étiage en Ile-de-France

**PJ :** Bulletin du 19 février au 26 février 2023

**Référence :** Décret n° 2021-807 du 24 juin 2021 relatif à la promotion d'une utilisation efficace, économe et durable de la ressource en eau, en application de l'article L. 211-1 du code de l'environnement

Le suivi de l'étiage réalisé par la DRIEAT a pour objectif d'informer régulièrement les préfets des débits de certains cours d'eau et niveaux des nappes afin qu'ils puissent faire appliquer les mesures restrictives nécessaires à la préservation des ressources en eau. La liste des stations hydrométriques de référence suivies par la DRIEAT est définie dans l'arrêté cadre de bassin et dans les arrêtés cadre départementaux.

Le dispositif mis en place par la DRIEAT consiste en la publication d'un bulletin toutes les semaines sur la situation des nappes et des rivières concernées d'Île-de-France. Pour chacune des 35 stations hydrométriques et des 7 piézomètres de référence un état de criticité est indiqué.

Pour les rivières, cet état est défini en comparant la plus faible moyenne des débits sur trois jours consécutifs durant la semaine écoulée, appelée Qm3J (ex VCN3) aux valeurs des seuils fixées dans l'arrêté cadre de bassin. En période d'étiage, les données de stations hydrométriques de référence sur lesquelles le suivi s'exerce sont mises à jour toutes les semaines sur l'Hydroportail. Des mesures de contrôle de débit sont effectuées pour s'assurer de la fiabilité de l'information hydrométrique autant que nécessaire.

Pour chaque station de suivi, 4 niveaux de seuils ont été définis :

- la situation de vigilance : le débit du cours d'eau approche des valeurs telles qu'une prochaine aggravation de la situation pourrait rompre l'équilibre entre les ressources disponibles et l'ensemble des besoins en eau de l'homme et du milieu naturel. Les campagnes de sensibilisation et d'appel au comportement citoyen sont lancées afin de réduire les utilisations de l'eau qui ne sont pas indispensables. Afin de réduire les risques de pollution, un rappel à la vigilance est fait auprès des principaux sites produisant des rejets polluants. Une surveillance accrue des rejets les plus significatifs est mise en place ;

- la situation d'alerte : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que les ressources disponibles ne suffisent plus à satisfaire tous les besoins en eau de l'homme et du milieu naturel ; des efforts coordonnés de restriction et d'interdiction des usages doivent être mis en place, correspondant à une réduction d'au moins 30 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions (hors alimentation en eau potable) ;
- la situation d'alerte renforcée : le débit du cours d'eau atteint des valeurs telles que tous les usages non-essentiels ou non-prioritaires doivent être restreints (réduction d'au moins 50 % des prélèvements en eau de surface et dans les eaux souterraines de la zone où s'appliquent les restrictions) au profit de l'alimentation en eau potable ;
- la situation de crise : le cours d'eau atteint alors un état de tarissement tel que le milieu naturel est menacé de dommages importants ; seuls l'alimentation en eau potable et le respect de la vie biologique sont assurés, tous les usages significatifs non prioritaires sont interdits ; les prélèvements pour l'alimentation en eau potable sont restreints au minimum.

Pour les nappes, l'état de criticité est obtenu en comparant les niveaux de piézomètres suivis par le BRGM aux valeurs des seuils inscrits dans les arrêtés cadre départementaux. En effet, toutes les rivières ne sont pas équipées de stations hydrométriques. La prise en compte des nappes d'eau souterraines vise à protéger les petits cours d'eau et les petites zones humides les plus fragiles situées en amont des bassins versants.

Pour ce faire, la DRIEAT a défini des seuils piézométriques communs à plusieurs petits bassins versants de surface dépourvus de station de mesure des débits. Après sélection des piézomètres représentatifs, l'analyse des corrélations entre les niveaux piézométriques et les débits d'étiage des cours d'eau suivis permet de définir des seuils de gestion cohérents.

Certains cours d'eau ont des régimes d'étiage soutenus par les apports réguliers des nappes, alors que d'autres ont des régimes presque uniquement pluviaux. Les cours d'eau et les nappes n'ont donc pas forcément le même état de criticité, les nappes n'étant pas influencées par la climatologie estivale.

La détermination du seuil de crise des nappes s'appuie, de plus, sur l'analyse historique des chroniques piézométriques anciennes afin de mettre en évidence les sécheresses passées et d'examiner parallèlement les conséquences connues de ces dernières. L'objectif est, pour des conditions climatiques virtuelles identiques à celles des sécheresses antérieures, d'atténuer les effets préjudiciables des sécheresses sur les milieux aquatiques sensibles, par l'adoption des mesures progressives de limitation des usages non prioritaires.

#### **Liens utiles :**

L'étiage sur Internet de la DRIEAT : <http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/dispositif-de-crise-les-arretes-cadre-secheresse-a84.html> et l'accès aux bulletins du suivi de l'étiage : <http://www.driat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>

Données rivières en ligne : <http://www.hydro.eaufrance.fr/index.php>

Données nappes en ligne : <http://ades.eaufrance.fr/>

Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia : <http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Observatoire national des étiages : <http://onde.eaufrance.fr/>



# Bulletin de suivi de l'étiage Région Île-de-France

Du 19 février 2023 au 26 février 2023

N°1

édité le 27/02/2023

## Synthèse

L'automne 2022 et l'hiver 2022/2023 ont été plus secs que les normales avec deux épisodes humides fin décembre et mi-janvier. Le bassin de l'Île-de-France est sorti tardivement de l'étiage, début janvier, indiquant des niveaux toujours bas en début d'année. Depuis le 21 janvier il n'est pas tombé de pluies significatives sur l'ensemble du bassin. En 40 jours on a enregistré des cumuls allant de 0 à 10mm maximum, cumuls fréquemment observés sur une journée à cette période de l'année. Par conséquent, les nappes ne se sont pas rechargées, voire ont continué leur vidange. À cette période, nous devrions avoir les débits moyens les plus élevés de l'année. Or la sécheresse hivernale que nous connaissons actuellement entraîne des débits bien trop faibles pour la saison et souvent largement sous les quinquennales sèches (cf. graphes). De nombreuses stations sont déjà proches des seuils de vigilance, voire en dessous.

Aucune pluie n'est annoncée pour la semaine à venir, les débits devraient continuer de baisser lentement.

## Grandes rivières

L'absence de pluie durable sur plusieurs semaines depuis mi-janvier a entraîné la baisse continue des niveaux des grands cours d'eau. Aucun seuil d'étiage n'a pour le moment été franchi, cependant les débits sont tous passés sous les quinquennales mensuelles sèches. Les écarts par rapport aux débits moyens de saison sont très importants, ce qui reflète l'ampleur du déficit de pluie observé sur la période hivernale.

Tendance toujours à la baisse pour les prochains jours.

Sur 7 stations, on compte :

- 0 station en **vigilance**.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

## Petites rivières

Les débits des petites rivières sont sortis de de l'étiage tardivement (entre novembre et janvier). Le peu de pluie de l'automne-hiver 2022/2023 n'a pas permis aux niveaux de remonter durablement. Par conséquent, depuis mi-janvier, en l'absence de pluie, l'ensemble des cours d'eaux sont à la baisse. Quelques stations sont déjà repassées en vigilance. C'est le cas par exemple de Pommeuse sur le grand Morin ou encore Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon. D'autres stations s'approchent elles-aussi des seuils de vigilance.

Les prévisions météorologiques sont toujours anticycloniques pour la semaine à venir, les débits devraient continuer de baisser lentement.

Sur 28 stations, on compte :

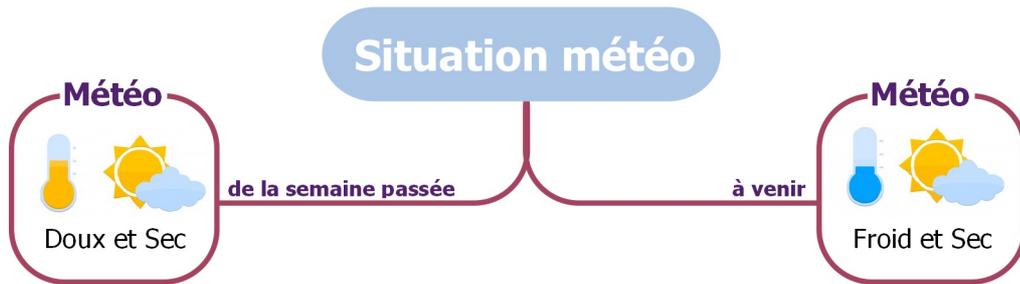
- 3 stations en **vigilance** : Pommeuse sur le Grand Morin Morin, Férolles-Atilly [La Jonchère] sur le Réveillon et Pont-sur-Vanne sur la Vanne.
- 0 station en **alerte**.
- 0 station en **alerte renforcée**.
- 0 station en **crise**.

## Situation des nappes

Le niveau des nappes hérite du déficit de précipitations observé depuis novembre 2022, qui a été exacerbé par l'absence totale de pluies en ce mois de février 2023. Cela se répercute sur les sols qui ne sont pas saturés en eau. En conséquence, il n'y a pas eu de réelle recharge des nappes lors des mois précédents. Les nappes des Yvelines sont en alerte à Bréval et Mareil-le-Guyon, le secteur Est de la nappe du Champigny ainsi que la craie sous calcaires de Beauce sont en vigilance.

Sur 7 piézomètres, on compte :

- 2 piézomètres en **vigilance**.
- 2 piézomètres en **alerte**.
- 0 piézomètre en **alerte renforcée**.
- 0 piézomètre en **crise**.



## Bilan synthétique de la semaine passée

### Débits



Baisse

### Nappes



Vidange

## Stations jaugées

la semaine à venir pour valider les débits

- Episy (Loing)
- Paris [Austerlitz]
- Alfortville
- Saint-Fargeau [Sainte-Assise]
- 
- 

Prochain bulletin d'étiage le 7 mars 2023

QR code du bulletin



## SOMMAIRE

Situation des rivières .....	p.3
Carte de suivi de l'étiage .....	p.3
Débits des rivières .....	p.4
Evolution des débits journaliers .....	p.5
Bilan annuel des bulletins .....	p.7
Situation des nappes .....	p.8
Etat des piézomètres.....	p.8
Carte de suivi de l'état piézométrique .....	p.8
Evolution des piézomètres .....	p.9

# Situation des rivières

## Carte de suivi de l'étiage Situation du 27/02/2023



### Etat de criticité de la situation d'étiage

- QJ non calculables sur toute la période
- Station sans état de vigilance particulier
- Station en état de vigilance
- Station en état d'alerte
- Station en état d'alerte renforcée
- Station en état de crise



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
D'ÎLE-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

# Débit des rivières sur la quinzaine

## Tableau des débits

Stations		Seuils (m³/s)				Qm3J (m³/s)		Tendance	Indice de confiance
		V	A	AR	C	Du 12/02 Au 19/02	Du 19/02 Au 26/02		
<b>Grandes rivières :</b>									
Marne	Gourmay-sur-Marne	32	23	20	17	56	50 le 25/02/23	↘	
Oise	Creil	32	25	20	17	64	57 le 25/02/23	↘	
Seine	Saint-Fargeau [Sainte-Assise]	58	43	37	32	111	102 le 21/02/23	↘	
Seine	Alfortville	64	48	41	36	130	119 le 21/02/23	↘	
	Paris [Austerlitz]	81	60	51	45	178	168 le 25/02/23	↘	
Seine	Vernon	170	131	113	100	284	265 le 25/02/23	↘	
Yonne	Pont-sur-Yonne	23	16	13	11	50	47 le 21/02/23	↘	
<b>Petites rivières :</b>									
Aubette	Ambleville (*)	0,31	0,27	0,22	0,20	0,40	0,40 le 25/02/23	/	/
Avre	Acon (*)	1,29	0,93	0,81	0,75	1,43	1,38 le 19/02/23	/	/
Drouette	Saint-Martin-de-Nigelles (*)	0,37	0,31	0,28	0,26	0,46	0,45 le 25/02/23	/	/
Essonne	Ballancourt	5,5	4,4	3,9	3,5	7,56	7,0 le 25/02/23	↘	
	Guigneville [La Mothe] (***)	2,4	1,8	1,6	1,4	3,5	3,5 le 19/02/23	↘	
Epte	Fourges (*)	5,2	4,0	3,5	3,1	8,0	7,7 le 25/02/23	/	/
Grand Morin	Pommeuse	2,4	2,1	1,9	1,7	2,1	2,2 le 20/02/23	↘	
Juine	Saclas (**)		0,67	0,61	0,55	1,0	1,0 le 25/02/23	/	/
Loing	Episy (Loing)	5,3	3,6	3,0	2,6	11,5	11,0 le 21/02/23	↘	
Lunain	Episy (Lunain)	0,36	0,21	0,17	0,13	0,42	0,41 le 24/02/23	↘	
Mauldre	Beynes	0,43	0,36	0,31	0,27	0,68	0,66 le 20/02/23	↘	
	Aulnay-sur-Mauldre [Centre]	1,10	0,90	0,78	0,71	1,37	1,35 le 20/02/23	↘	
Orge	Saint-Chéron [St-Evrout] (***)	0,16	0,13	0,12	0,11	0,21	0,21 le 25/02/23	↘	
	Morsang-sur-Orge	1,6	1,4	1,2	1,0	2,5	2,4 le 25/02/23	↘	
Orvanne	Diant [Lavoir de Comoy]	0,27	0,23	0,18	0,15	0,29	0,29 le 25/02/23	↘	
Petit Morin	Montmirail	0,57	0,49	0,42	0,36	0,85	0,83 le 20/02/23	↘	
	Jouarre [Vanny]	0,92	0,72	0,60	0,50	1,62	1,64 le 20/02/23	↘	
Rémarde	Saint-Cyr-sous-Dourdan	0,25	0,19	0,17	0,15	0,38	0,37 le 25/02/23	↘	
Réveillon	Férolles-Atilly [La Jonchère]	0,037	0,021	0,015	0,012	0,036	0,033 le 21/02/23	↘	
Ru d'Ancœur	Blandy-les-Tours		0,011		0,005	0,053	0,045 le 25/02/23	↘	
Sausseron	Nesles-la-Vallée	0,33	0,27	0,24	0,22	0,45	0,45 le 20/02/23	↘	
Surmelin	Saint-Eugène	0,80	0,61	0,56	0,53	0,94	0,94 le 19/02/23	↘	
Thérouanne	Congis [Gué à Tresmes]	0,35	0,26	0,23	0,20	0,40	0,39 le 25/02/23	↘	
Vanne	Pont-sur-Vanne	4,0	3,0	2,4	2,0	4,0	3,9 le 21/02/23	↘	
Voulzie	Jutigny	1,00	0,65	0,48	0,32	1,38	1,35 le 20/02/23	↘	
Yerres	Courtomer [Paradis]		0,034		0,010	0,168	0,143 le 25/02/23	↘	
Ysieux	Viarnes [Moulin de Bertinval]	0,100	0,082	0,070	0,060	0,121	0,118 le 25/02/23	↘	
Yvette	Villebon-sur-Yvette	0,42	0,31	0,26	0,22	0,79	0,78 le 25/02/23	↘	

- c débit corrigé depuis le bulletin précédent suite à de nouvelles informations  
 (\*) station gérée par la DREAL Normandie  
 (\*\*) station gérée par la DREAL Centre - Val de Loire  
 (\*\*\*) station non réglementaire, donnée à titre d'information

[/] Pour les stations non gérées par la DRIEAT, les données sont à titre indicatif et nous n'en garantissons pas la qualité. C'est pourquoi nous ne proposons ni de tendance ni d'indice de confiance. Si besoin d'informations complémentaires, voir avec les DREAL concernées. (cf. liens sur la dernière page)

**Tendance à venir :**

- à la hausse ↗
- plutôt stable →
- à la baisse ↘
- incertain ?

La tendance est évaluée en fonction des caractéristiques de la rivière et des prévisions météorologiques. Elle est soumise à de nombreuses incertitudes.

**Indice de confiance :** Il constitue une aide à la décision quant à la prise de mesure de restrictions. Cet indicateur n'est affiché que lorsqu'une station franchit le seuil d'alerte. L'indice de confiance est une note sur 5 qui se décompose de la manière suivante :

- une note fonction de la qualité intrinsèque de la station (stabilité à l'étiage, sensibilité par rapport à l'écartement des seuils de critique d'étiage, type de capteur, disponibilité des données, etc.).
- un bonus fonction des jaugeages (ancienneté, confirmation ou non de la qualité intrinsèque de la station, incertitude, etc.).

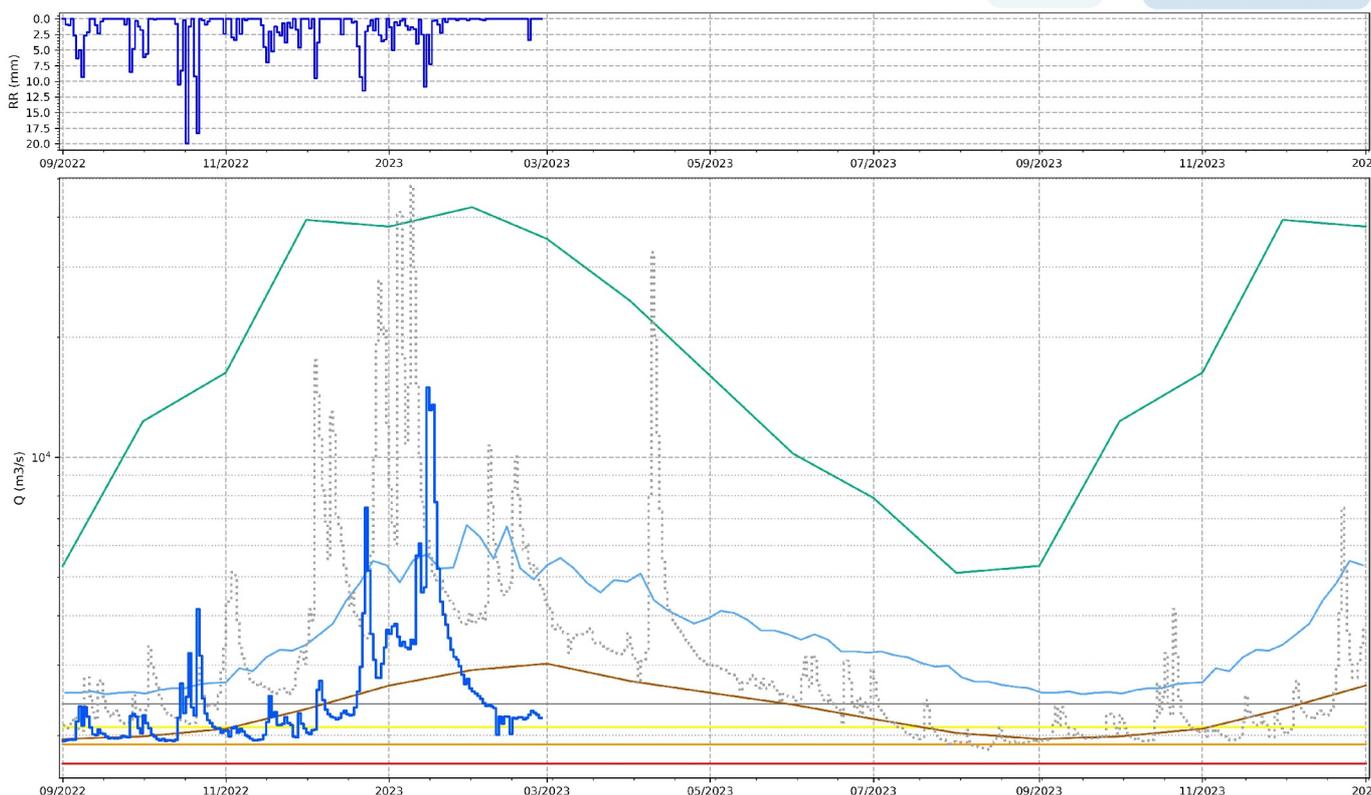
Les débits moyens journaliers sont disponibles sur l'Hydroportail : <http://www.hydro.eaufrance.fr>.

# Evolution des débits journaliers et des précipitations journalières pour quelques stations représentatives depuis septembre 2022

## Le Grand Morin à Pommeuse

État : V

Qm3J : 2.2 m<sup>3</sup>/s

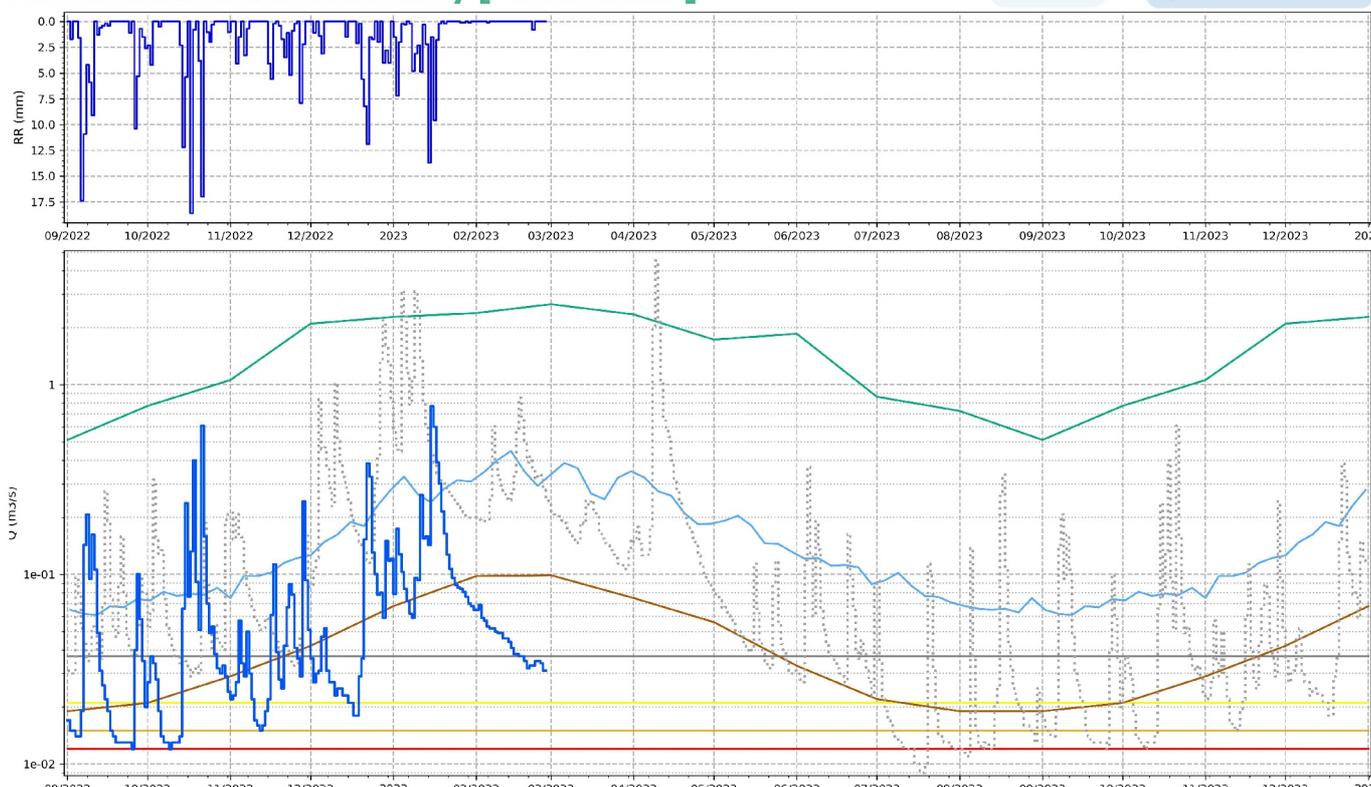


**Commentaire :** L'absence de pluies depuis fin janvier 2023 a conduit le Grand Morin à Pommeuse à franchir son seuil de vigilance début février. Les niveaux sont momentanément passés sous le seuil d'alerte à l'occasion de manœuvres anthropiques entraînant des chutes des niveaux pendant quelques heures. Ces mouvements ponctuels n'ont pas conduit à un franchissement durable du seuil d'alerte.

## Le Réveillon à Férolles-Ailly [La Jonchère]

État : V

Qm3J : 0.033 m<sup>3</sup>/s

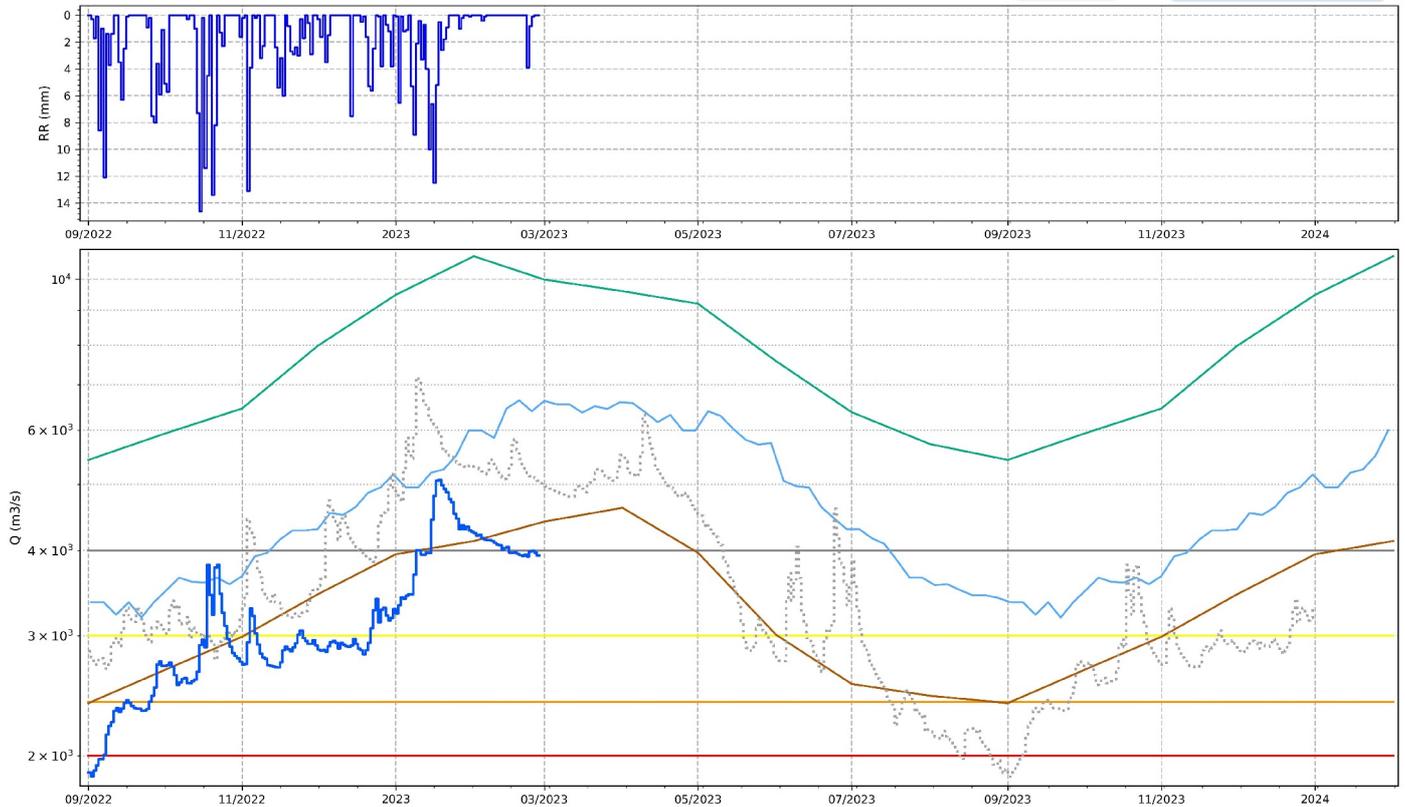


**Commentaire :** Encore en étiage courant décembre 2022, les pluies de fin 2022-début 2023 ont permis au Réveillon de sortir de son état de vigilance. L'absence de pluie depuis a conduit à la baisse progressive des niveaux et au franchissement du seuil de vigilance. L'écart aux niveaux habituellement rencontrés à cette saison est très important et reflète bien l'ampleur du déficit de pluie observé depuis mi-janvier.

## La Vanne à Pont-sur-Vanne

État : V

Qm3J : 3.9 m<sup>3</sup>/s

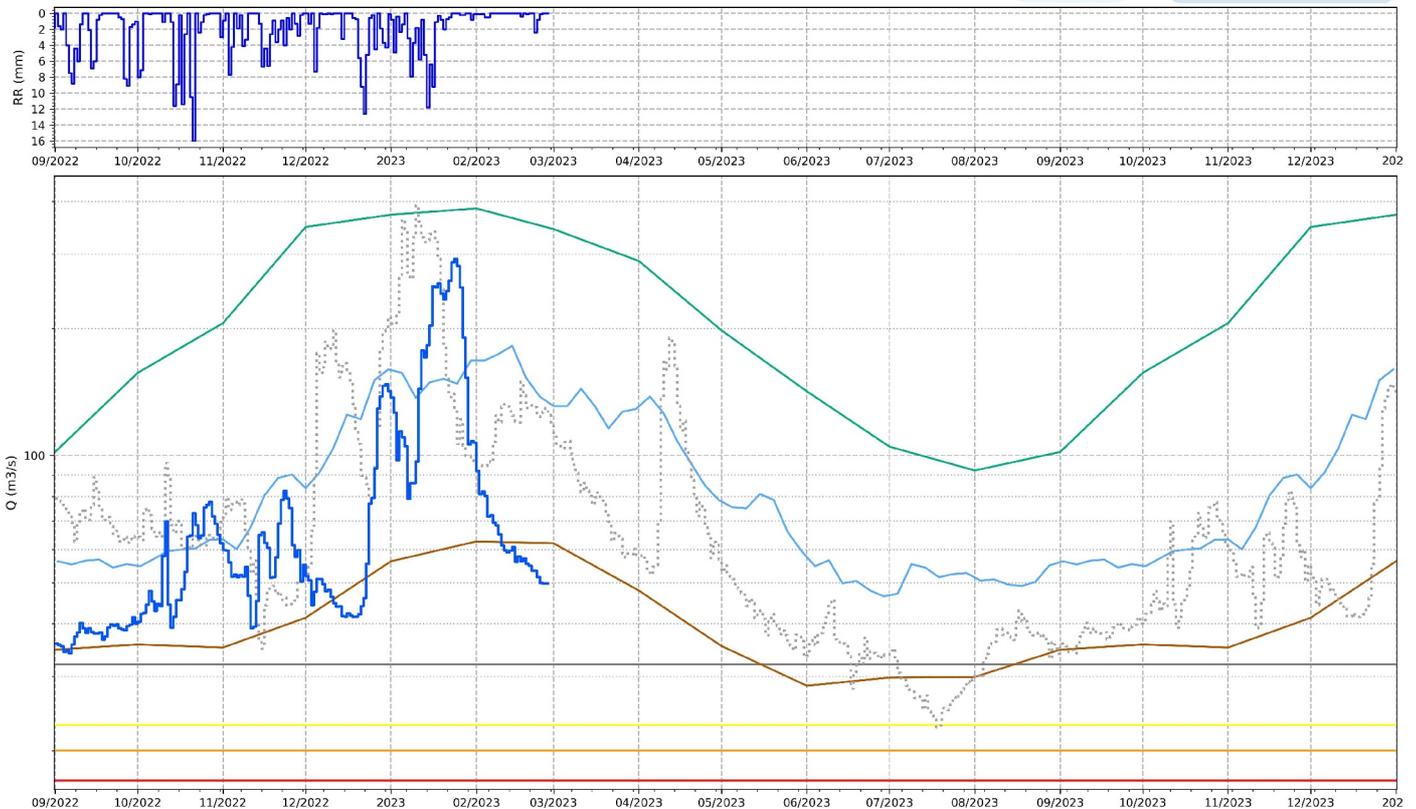


**Commentaire :** Après une sortie très tardive de la saison d'étiage 2022, la Vanne a vu ses débits baisser de nouveau depuis l'arrêt des précipitations de fin janvier. Outre le franchissement de seuil de vigilance, il est à noter l'écart entre les débits de la Vanne par rapport à ceux de l'année dernière. Ceci reflète le manque de pluies sur la période hivernale.

## La Marne à Gournay-sur-Marne

État : /

Qm3J : 50 m<sup>3</sup>/s



**Commentaire :** La Marne à Gournay a vu ses débits se rapprocher des normales de saison à l'occasion des pluies de fin décembre 2022 et mi-janvier 2023. Cependant, depuis l'absence de précipitation, les débits chutent, franchissant la quinquennale mensuelle sèche mi-février.

### Légende des graphes:

- Débits journaliers
- - - Débits année précédente
- Quinquennales humides
- Médianes
- Quinquennales sèches
- Seuil de Vigilance
- Seuil d'Alerte
- Seuil d'Alerte Renforcée
- Seuil de Crise
- ||| Précipitations journalières (Antilope)



# Situation des nappes

## Etat des piézomètres

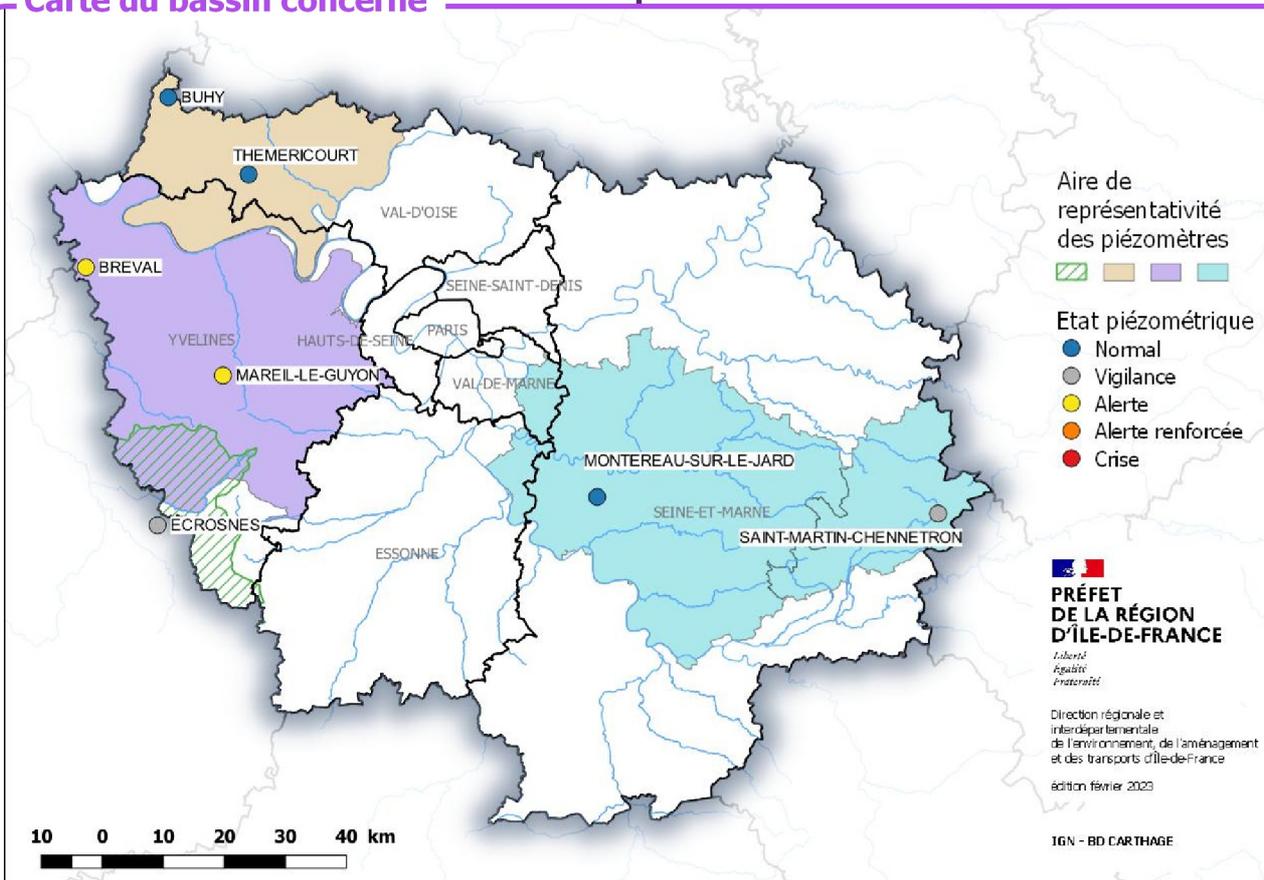
### Tableau des tendances

Sur la dernière quinzaine, le niveau des nappes est en baisse ou en stagnation.

Nappe	Piézomètre de référence	Seuils (m)				Du 03/02/2023 Au 17/02/2023	Du ... Au ...	Tendance récente
		V	A	AR	C			
Craie du Vexin français	Buhy	44,5	44	43,5	43	44,9	/	Baisse
	Théméricourt	64,2	63,5	62,8	62,1	64,8	/	Stagnante
Tertiaire du Mantois à l'Hurepoix	Bréval	112,7	112,3	111,9	111,5	112,0	/	Baisse
	Mareil-le-Guyon	75,3	75	74,7	74,4	75,0	/	Stagnante
Champigny	Montereau-sur-le-Jard	48,8	48,4	48	47,6	49,9	/	Stagnante
	Saint-Martin-Chennetron	127,5	125,5	123,6	121,6	126,3	/	Baisse
Craie sous calcaires de Beauce	Ecrosnes	136,5	136,3	136,1	135,9	136,4	/	Stagnante

## Carte de suivi de l'état piézométrique

### Carte du bassin concerné

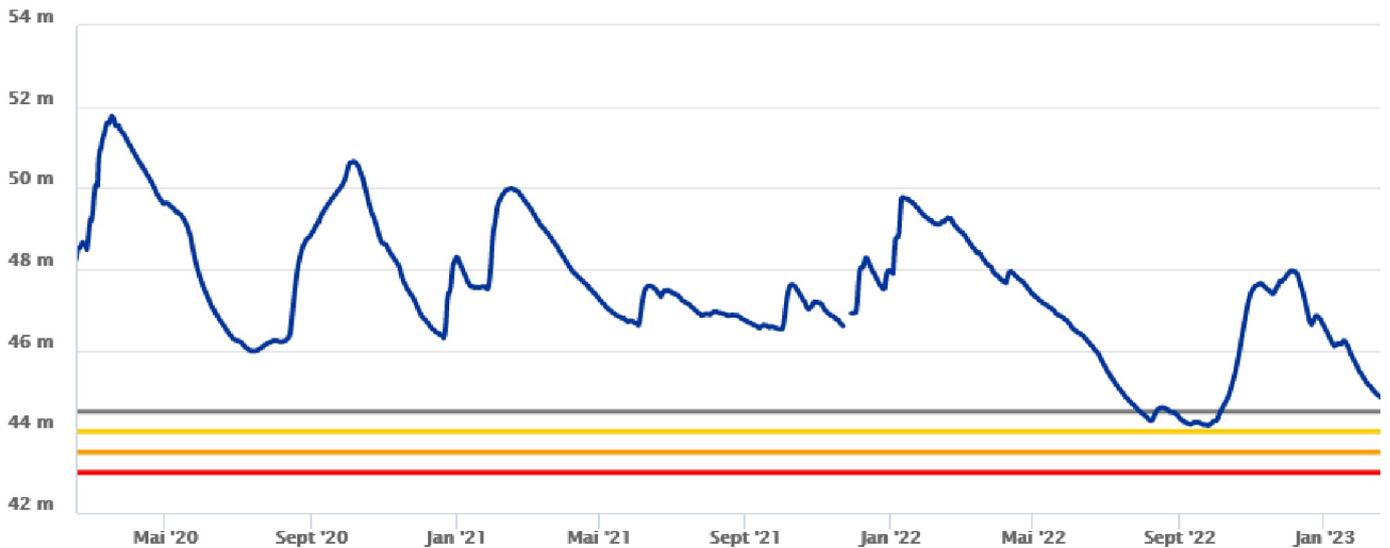


# Etat des piézomètres (sur 3 ans)

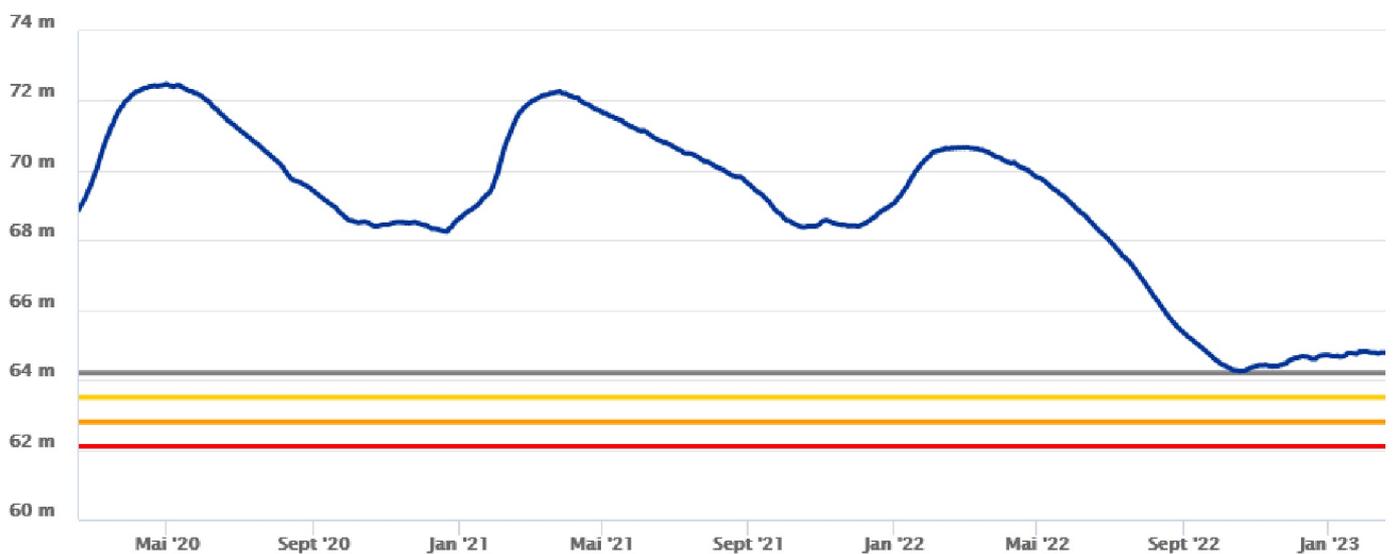
## Nappe de la craie du Vexin Français

Aucun franchissement de seuil n'est à constater pour le moment. A Buhy, la tendance est à la baisse depuis début décembre 2022. A Théméricourt, le niveau le plus bas a été atteint en octobre 2022 et était très proche du seuil de vigilance. Depuis, le niveau a augmenté de seulement 50 cm, ce qui ne constitue pas une réelle recharge de la nappe. Selon le déficit des pluies, le niveau pourrait se situer entre le seuil de vigilance et d'alerte dès le mois de juin.

### Buhy



### Théméricourt



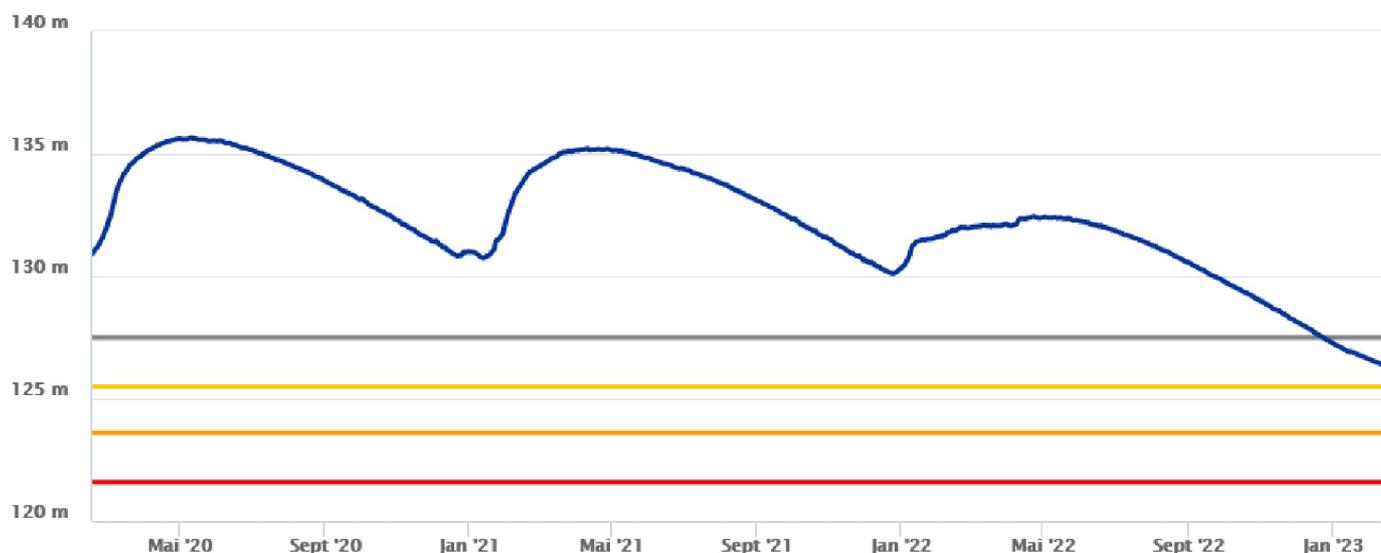
## Nappe du Champigny en Brie

La recharge de la nappe du Champigny a été absente cet hiver. Sur le secteur ouest de la nappe à Beauchery-Saint-Martin (Saint-Martin-Chennetron), la vidange se poursuit à un rythme important. Cet indicateur est en vigilance et s'approche du seuil d'alerte. A Montereau-sur-le-Jard, le niveau est stable depuis fin janvier.

### Montereau-sur-le-Jard



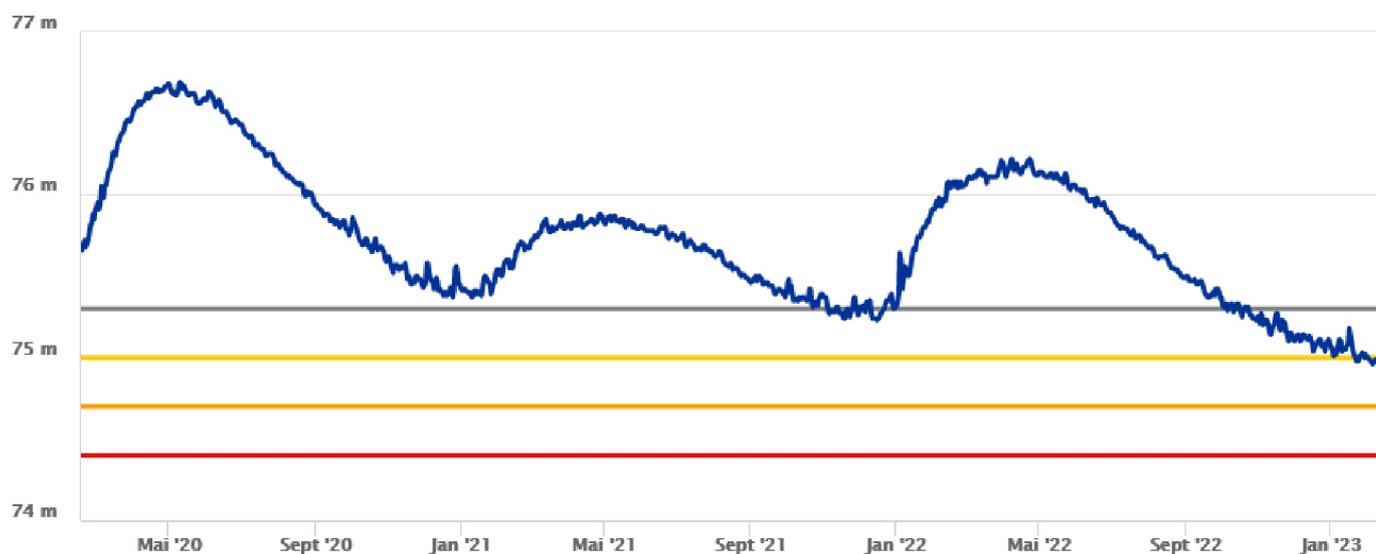
### Saint Martin Chennetron



## Nappe du tertiaire du Mantois à l'Hurepoix

Le niveau à Bréval est en baisse, et est proche du seuil d'alerte renforcée. A Mareil-le-Guyon, le niveau est globalement stable depuis fin janvier/début février et se situe autour du seuil d'alerte. Pour les deux points d'eau, cette situation n'a pas été rencontrée depuis 2012. La situation des nappes des Yvelines est plus critique que sur le reste de la région, les sols étant plus secs que sur les autres départements.

### Mareil le Guyon



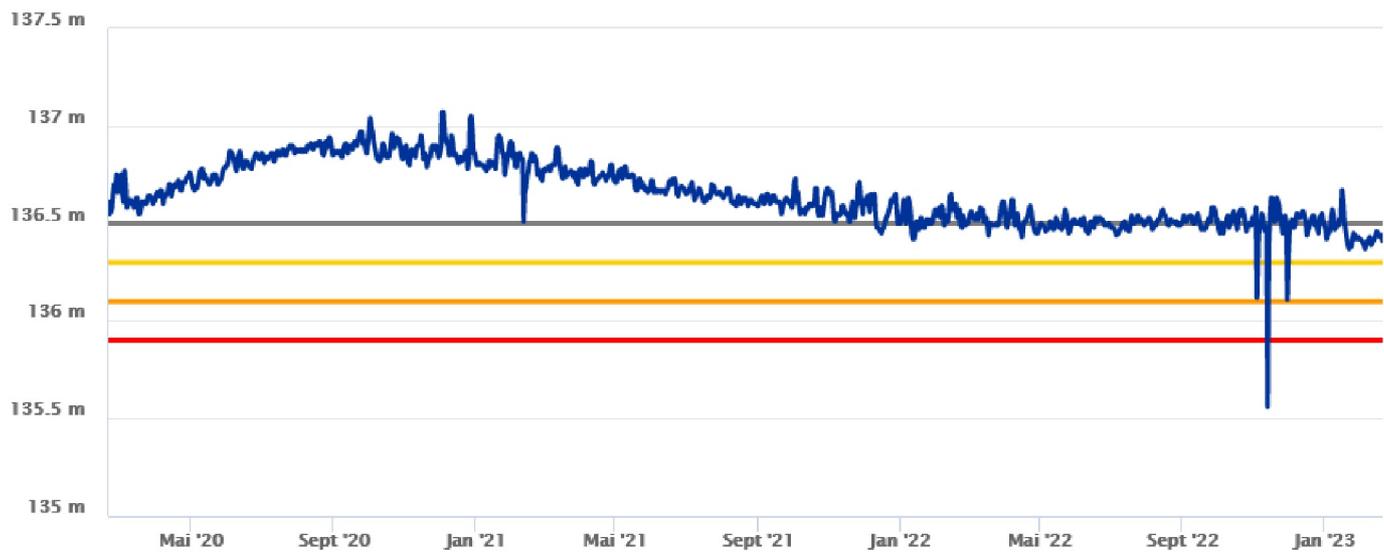
### Bréval



# Nappe de la craie sous calcaires de Beauce

Le niveau à Ecosnes est stable depuis décembre 2021. Le point est en situation de vigilance.

## Ecosnes



### L'étiage sur Internet :

- DRIEAT : <http://www.drieat.ile-de-france.developpement-durable.gouv.fr/bulletins-d-etiage-r142.html>
- DREAL Normandie : <http://www.donnees.normandie.developpement-durable.gouv.fr/hydro/QMJ/QMJ.html>
- DREAL Centre - Val de Loire : <http://www.centre-val-de-loire.developpement-durable.gouv.fr/les-debits-des-rivieres-sur-le-bassin-loire-a111.html>

**Données rivières en ligne :**  
<http://www.hydro.eaufrance.fr/>

**Données nappes en ligne :**  
<http://ades.eaufrance.fr/>

**Observatoire national des étiages :**  
<http://onde.eaufrance.fr/>

**Les arrêtés de restriction d'eau en vigueur sur le site national Propluvia :**  
<http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp>

Liens utiles

Contact

[drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr](mailto:drieat-if.etiage@developpement-durable.gouv.fr)



Prochain bulletin d'étiage le 7 mars 2023